

Délibérations du 17 mai 2023

Convocation du : 5 mai 2023

Date d'affichage : 5 mai 2023

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 7

Qui ont pris part à la délibération : 7

Président : M. FORGET Luc

Secrétaire : M. HUMBLET Jean-Louis

Présents : M. COLLET Stéphane, M. FORGET Luc, M. HUMBLET Jean-Louis, Mme LEONARD Audrey, M. LUTGEN Albert, M. THIERCY Fabrice, M. WAGNON Dominique

Absents : M. CHENET Xavier, M. GERARD Bernard, Mme GUIRCHE Nadine, Mme WISPELAERE Sylvie

L'an deux mil vingt-trois et le 17 mai à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Luc FORGET

OBJET : Indemnité de transport pour Mme PETIT Valérie

Le Maire expose au Conseil Municipal que la secrétaire de mairie, Mme PETIT Valérie, a dû participer à la réunion du Conseil Municipal concernant le vote du budget et effectuer des missions hors de son temps de travail habituel.

Le Maire propose d'indemniser Mme PETIT Valérie de ses frais kilométriques, selon le barème en vigueur prévu par l'arrêté du 14 mars 2022 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte d'indemniser Mme PETIT Valérie de ses frais kilométriques selon le barème précité.

OBJET : Convention d'engagement pelouse calcaire

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la nouvelle convention d'engagement pour le site naturel de la pelouse calcaire de la Côte du Mont situé sur la Commune de Villécloye, entre la commune de Villécloye, l'Office National des Forêts (ONF) et le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine (CENL) pour une durée de 15 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et à effectuer toutes les démarches s'y rapportant.

OBJET : Acceptation devis entreprise BOILEAU pour achat tracteur

Le Maire présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise BOILEAU pour l'achat d'un nouveau tracteur.

Vu les frais de réparation sur le tracteur actuel, l'entreprise BOILEAU propose la vente d'un nouveau tracteur avec reprise de l'ancien.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise BOILEAU d'un montant total de 4 990 € TTC (hors options) pour l'achat d'un tracteur de marque SOLIS avec reprise de l'ancien matériel.

OBJET : Ouverture de crédits DM n°1- BP EAU

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'ouvrir des crédits afin de passer des dépenses supplémentaires en frais d'études au Budget Eau.

Monsieur le Maire propose en conséquence au Conseil Municipal une ouverture de crédits aux chapitres suivants :

Dépenses :

• Chapitre 20 - Article 203	+ 5 000 €
• Chapitre 21- Article 2158	- 5 000 €

OBJET : Ouverture de crédits DM n°1

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'ouvrir des crédits afin de régler des dépenses pour l'élaboration du PLU qui ont été imputées au mauvais article comptable.

Monsieur le Maire propose en conséquence au Conseil Municipal une ouverture de crédits aux chapitres suivants :

Dépenses :

• Chapitre 20 - Article 202	+ 12 000 €
• Chapitre 21- Article 212	- 12 000 €